



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 avril 2014  
Français  
Original: anglais

### Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

#### Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

##### Neuvième réunion

Genève, 25 et 26 juin 2014

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Évaluation thématique des interactions entre l'eau,  
l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes**

### Rapport sur l'état d'avancement de l'évaluation thématique des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes

Établi par le secrétariat

#### Résumé

À sa sixième session (Rome, 28-30 novembre 2012), la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux a inscrit une évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes au programme de travail au titre de la Convention pour 2013-2015<sup>1</sup>. Les Parties ont décidé que l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes et le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau seraient chargés de cette évaluation.

Le présent document fait le point des préparatifs de cette évaluation depuis la huitième réunion du Groupe de travail (voir ECE/MP.WAT/WG.1/2013/2). Celui-ci est invité à faire connaître ses observations au sujet des préparatifs qui sont exposés ci-après. L'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes reviendra par la suite en détail sur l'état d'avancement des travaux, y compris les évaluations en cours des interactions, à sa deuxième réunion qui doit avoir lieu à Genève les 8 et 9 septembre 2014.

<sup>1</sup> Voir le document ECE/MP.WAT/37/Add.1, consultable à l'adresse <http://www.unece.org/env/water/mop6/documents.html>.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général .....	1–5	3
II. Approche globale, processus et calendrier .....	6–12	4
III. Méthode .....	13–16	4
IV. Évaluation des bassins hydrographiques.....	17–35	6
A. Le bassin pilote de l’Alazani/Ganikh .....	18–25	6
B. Évaluation du bassin de la Save .....	26–33	7
C. Autres bassins dont l’évaluation est projetée.....	34–36	8
V. Financement.....	37–40	8

## I. Aperçu général

1. S'agissant des ressources en eau, les frictions et conflits potentiels peuvent résulter de tensions entre les objectifs sectoriels, de conséquences involontaires de la gestion des ressources et d'arbitrages entre les secteurs, tant au niveau national qu'international. En évaluant ensemble la situation dans les bassins transfrontières et en améliorant la base de connaissances, il est possible de créer des synergies et de dégager des solutions potentielles. Conscientes de cet enjeu, les Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des eaux transfrontières et des lacs internationaux ont, à leur sixième session (Rome, 28-30 novembre 2012), inscrit une évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes<sup>2</sup> au programme de travail au titre de la Convention pour 2013-2015<sup>3</sup>.
2. Lors de cette session, la Réunion des Parties a également créé l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, présidée par la Finlande, pour superviser et guider les préparatifs de l'évaluation. Les Parties ont invité les pays et les organes communs qui partageaient des bassins transfrontières à indiquer, pour la fin de janvier 2013 au plus tard, s'ils souhaitaient participer à l'évaluation.
3. La première réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 8 et 9 avril 2013) a surtout rassemblé des représentants des pays et organisations qui avaient un lien avec les propositions en rapport avec les bassins à évaluer. Les participants à cette réunion ont débattu du processus et de la portée de l'évaluation et présenté une éventuelle marche à suivre. Les documents et exposés sont consultables sur le site Web de la Réunion<sup>4</sup>.
4. L'évaluation a pour but d'encourager la coopération transfrontière en signalant les synergies intersectorielles qu'il serait possible de rechercher et d'utiliser davantage dans les différents bassins, et en déterminant des orientations et initiatives qui pourraient atténuer les conséquences négatives des interactions et contribueraient à optimiser l'utilisation des ressources disponibles, y compris dans l'optique des contraintes liées à l'environnement et aux changements climatiques.
5. La participation à l'évaluation devrait être utile aux bassins et aux pays (les administrations nationales mais aussi d'autres acteurs) participants car elle rendrait l'utilisation des ressources plus efficace, améliorerait la cohérence des politiques et la gestion commune et renforcerait la capacité à faire face aux répercussions intersectorielles.

---

<sup>2</sup> Le terme «interactions» dans le contexte de l'eau, de l'alimentation (agriculture) et de l'énergie désigne les secteurs inextricablement liés de sorte que les actions réalisées dans l'un d'eux ont généralement une incidence sur les autres secteurs ainsi que sur les écosystèmes qui fournissent également des services à ces secteurs.

<sup>3</sup> Voir ECE/MP.WAT/37/Add.1, consultable à l'adresse: <http://www.unece.org/env/water/mop6/documents.html>.

<sup>4</sup> Voir [http://www.unece.org/env/water/tfnexus\\_2013.html](http://www.unece.org/env/water/tfnexus_2013.html).

## II. Approche globale, processus et calendrier

6. Les paragraphes qui suivent font le point des préparatifs en vue de l'évaluation des interactions dans certains bassins transfrontières dans le cadre de la Convention. Le présent document traite surtout des faits intervenus depuis la huitième réunion du Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau, au cours de laquelle le secrétariat a fait rapport pour la dernière fois au sujet de l'évaluation (voir ECE/MP.WAT/WG.1/2013/Inf.4)<sup>5</sup>.

7. Conformément à la décision prise par l'Équipe spéciale au cours de sa première réunion, une évaluation visant à délimiter le champ des interactions et portant sur tous les bassins confirmés serait surtout d'ordre qualitatif et consisterait à mettre en évidence les liens et les questions essentielles à l'aide d'indicateurs appropriés. La tenue d'un atelier réunissant des participants constituerait une étape majeure.

8. Sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires et dans l'intérêt des États riverains, il serait possible de procéder à une évaluation quantitative plus précise de certaines questions et de certains aspects des interactions, par exemple une analyse en profondeur des arbitrages qui nécessiterait par exemple une plus large utilisation des outils de modélisation.

9. L'Équipe spéciale a également décidé que le processus devait conduire à une évaluation ou un bilan analytique et à la rédaction de conclusions et de recommandations.

10. Le processus au niveau des bassins se déroulera entre janvier 2014 et avril 2015 et comprendra l'organisation de divers ateliers intersectoriels consacrés aux bassins, la collecte de données justificatives et la rédaction des évaluations. Un bassin pilote a été évalué et une évaluation est en cours pour le second bassin.

11. La deuxième réunion de l'Équipe spéciale aura lieu les 8 et 9 septembre 2014. À cette occasion seront présentées des mises à jour de l'état des préparatifs des évaluations de différents bassins, et notamment les projets d'évaluation ou tout au moins les principales conclusions. La méthode révisée, le plan proposé pour chacune des évaluations, les rapports faisant le point de la situation ainsi que les cartes et graphiques servant de modèle seront présentés pour examen.

12. Pour que les conclusions de l'évaluation puissent être présentées à la prochaine session de la Réunion des Parties, provisoirement prévue du 17 au 20 novembre 2015, il faudra qu'elles soient en état d'être publiées pour le mois d'août 2015. Le contenu du projet doit donc être approuvé par l'Équipe spéciale en avril 2015 (les dates provisoires sont les 28 et 29 avril 2015), et par le Groupe de travail à sa dixième réunion, en juin 2015.

## III. Méthode

13. À la suite des décisions prises par l'Équipe spéciale lors de sa première réunion, un projet de méthode a été mis au point en 2013, avec la coopération de l'Institut royal de technologie (KTH) de Stockholm, et, en décembre 2013, a été communiqué à l'Équipe spéciale en anglais et en russe, pour observations. Une liste provisoire d'indicateurs a également été élaborée. L'Institut a recensé un certain nombre de sources appropriées de données internationales, mais la préférence ira aux données et informations nationales, locales ou recueillies au niveau des bassins. La méthode est perfectionnée en concertation avec des organisations partenaires telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Une méthode pour l'évaluation des institutions a été élaborée avec la coopération d'un expert de l'Université de Genève.

<sup>5</sup> Consultable à l'adresse: [http://www.unece.org/env/water/8th\\_wgiwrm\\_2013.html](http://www.unece.org/env/water/8th_wgiwrm_2013.html).

14. Sur le plan opérationnel, l'évaluation comprend les éléments suivants:

a) Une enquête réalisée sous la forme d'un questionnaire portant sur des éléments factuels afin de procéder à un dénombrement préliminaire des principales pressions et questions sensibles;

b) Une étude de la documentation disponible, par exemple les rapports sur les projets à considérer aux niveaux national et transfrontière et les documents directifs;

c) Un atelier participatif au niveau transfrontière, associant tous les secteurs à considérer (eau, agriculture, énergie, environnement, etc., selon le cas, en fonction du bassin), les autorités locales et d'autres partenaires compétents (professionnels, secteur civil, société civile, etc.). Une série de rencontres spécifiquement conçues pour être interactives est consacrée aux questions suivantes:

i) Étude des plans sectoriels de gestion des eaux des pays riverains et examen de leur compatibilité;

ii) Mise en évidence des liens intersectoriels, des incidences et des arbitrages, et détermination de leur importance relative;

iii) Interactions, dans une perspective d'avenir: tendances à la lumière des stratégies et politiques sectorielles, ainsi que de l'évolution des facteurs déterminants et des changements climatiques;

iv) Détermination de synergies possibles<sup>6</sup>;

d) Une analyse sur la base d'indicateurs comprenant:

i) Des comparaisons et justifications à l'aide des données et indicateurs disponibles selon l'emplacement du bassin et les corrélations mises en évidence;

ii) Une certaine quantification et une analyse spatiale des principales corrélations sélectionnées (incidences, arbitrages ou mécanismes d'application automatique), par exemple sur les manques de ressources les plus importants ainsi que les effets possibles des interactions;

iii) Une analyse des institutions afin de déterminer jusqu'à quel point les mécanismes institutionnels favorisent la coordination intersectorielle. Cette analyse comprend la mention des acteurs, du degré de centralisation, du rôle des autorités, des différents niveaux administratifs, etc.; de la mesure dans laquelle les règlements sont en rapport avec les utilisations; de la cohérence des différents objectifs des politiques sectorielles eu égard au degré de coordination; des allocations et de la fixation des prix; ainsi que des principales rivalités ou questions zones sensibles concernant l'utilisation des ressources;

e) L'établissement d'un rapport d'évaluation des interactions accompagné d'une analyse reprenant les caractéristiques sectorielles, y compris les options de développement; les relations intersectorielles et les questions prioritaires; les scénarios qualitatifs pour l'avenir (tendances, changements climatiques); enfin, les solutions potentielles proposées, y compris des orientations pratiques.

15. L'application de la méthode a montré combien elle était utile en facilitant un dialogue dans le cadre des secteurs et des ressources. Les représentants des pays ont apprécié la possibilité de discussions intersectorielles, ce qui n'est pas une pratique courante même au niveau national. L'évaluation des deux premiers bassins a permis

<sup>6</sup> S'agissant par exemple de changements de politiques, de nouvelles politiques, de mesures et pratiques en matière de gestion, de dispositifs institutionnels et de modes de fonctionnement des infrastructures.

d'améliorer la méthode par itération. Même si un cadre général a été mis au point pour évaluer divers bassins, la méthode autorise une certaine souplesse pour procéder à des adaptations en fonction des caractéristiques de chaque bassin.

16. Tirant parti de l'atelier et se concentrant sur les priorités et les lacunes recensées conjointement avec les pays participants, les experts complètent l'évaluation avec certaines analyses. Les experts nationaux s'efforcent de faciliter les travaux, selon que de besoin. La réalisation d'un projet d'évaluation exige un effort commun du secrétariat et de l'Équipe d'experts, en étroite coordination avec les experts nationaux. Les autorités et les partenaires seront consultés au sujet des conclusions. Les évaluations concernant les bassins hydrographiques seront présentées pour examen et approbation par l'Équipe spéciale

## **IV. Évaluation des bassins hydrographiques**

17. Faisant suite à un appel à manifestation d'intérêt, les pays<sup>7</sup>, les organismes communs et d'autres organisations de bassin ont soumis quelque 13 propositions à prendre en compte pour l'évaluation. Le secrétariat, les pays concernés et les partenaires ont débattu ensemble des perspectives et des limites de chaque proposition. Une correspondance avec les pays et l'identification des fonds nécessaires ont permis progressivement de confirmer les bassins à évaluer. Compte tenu de la complexité de la configuration transfrontière des différents bassins, des données disponibles, des critères d'attribution des fonds disponibles et des perspectives de cofinancement, le bassin de l'Alazani/Ganikh, commun à l'Azerbaïdjan et à la Géorgie, a été sélectionné pour une évaluation pilote.

### **A. Le bassin pilote de l'Alazani/Ganikh**

18. L'atelier sur l'évaluation des interactions dans ce bassin a été organisé du 25 au 27 novembre 2013 à Kachreti (Géorgie) par le secrétariat, en coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui finançait le projet consistant à réduire la dégradation transfrontière du bassin du Kura-Araks, et le Ministère géorgien de la protection de l'environnement<sup>8</sup>. Le projet du FEM a contribué à cette évaluation en apportant des fonds ainsi qu'un appui technique et logistique local.

19. L'atelier associait des secteurs économiquement pertinents (dont l'agriculture et l'énergie) ainsi que des administrations responsables de l'environnement et de l'eau, des entreprises et des représentants de la société civile.

20. L'atelier a fourni l'occasion de mettre la méthode concrètement à l'essai et a montré que les séances interactives et les aides visuelles favorisaient une participation active.

21. Les participants ont reconnu que les politiques énergétiques revêtaient une importance décisive pour protéger l'écosystème et les ressources en eau des effets négatifs du déboisement. Ils sont également arrivés à la conclusion que l'amélioration des infrastructures liés à l'eau, notamment les infrastructures d'irrigation et de traitement des eaux, contribuerait utilement à réduire les pressions sur les ressources naturelles et améliorerait l'économie locale.

---

<sup>7</sup> La liste complète figure dans l'annexe du document de travail présenté à la première réunion de l'Équipe spéciale des interactions, à l'adresse:  
[http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2013/wat/Nexus\\_mtg/NexusAssessment\\_DiscussionPaperOnApproach\\_final\\_forWeb.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2013/wat/Nexus_mtg/NexusAssessment_DiscussionPaperOnApproach_final_forWeb.pdf).

<sup>8</sup> L'ordre du jour et les exposés en rapport avec la réunion sont consultables à l'adresse  
[http://www.unece.org/env/water/alazani\\_ganyh\\_pilot\\_project\\_2013.html](http://www.unece.org/env/water/alazani_ganyh_pilot_project_2013.html).

22. Considérant que les pays doivent développer leur économie, tout en tenant compte de la nécessité de limiter les externalités économiques et les effets sur l'environnement, les études intersectorielles arrivent à point nommé. Les initiatives prises dans le cadre de la politique énergétique et les efforts de modernisation de l'agriculture offrent également de nouvelles possibilités. La négociation d'un accord sur les eaux transfrontières entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie associée à une représentation multisectorielle des pays est envisagée.
23. L'équipe internationale d'experts (KTH) a établi sous forme de projet un document de travail reprenant les informations et conclusions appropriées. Au moment de l'élaboration du présent rapport, le document de travail était condensé en un texte plus court qui sera traduit en russe et communiqué aux administrations azerbaïdjanaise et géorgienne pour qu'elles fassent part de leurs observations et le complètent.
24. Les autorités azerbaïdjanaise et géorgienne seront consultées au sujet des conclusions dont une partie devrait être prise en compte dans les plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau, en cours d'élaboration avec le concours du projet du FEM.
25. La possibilité de poursuivre et d'élargir les travaux sur les interactions dans le bassin du Kura avec l'appui du FEM sera envisagée dans le courant de 2014.

## **B. Évaluation du bassin de la Save**

26. À l'issue d'une consultation des pays riverains de la Save, le secrétariat de la Commission internationale du bassin de la Save (ISBRC) a exprimé le souhait de participer à l'évaluation des interactions. L'atelier consacré à cette évaluation a été organisé du 4 au 6 mars 2014 à Zagreb par le secrétariat et l'ISBRC. Une cinquantaine de représentants des ministères compétents et de divers groupes d'intérêt de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, du Monténégro, de Serbie et de Slovénie y ont participé.
27. Il est ressorti des conclusions de cet atelier que l'irrigation sera de plus en plus nécessaire, de même que les investissements dans le secteur de l'énergie. Dans le même temps, des phénomènes météorologiques extrêmes font peser des risques et pourraient endommager les infrastructures. En outre, il faudrait investir dans de nouvelles stratégies de remise en état des terres. Il était devenu évident que tous ces éléments étaient liés et imposaient des arbitrages. Par exemple, l'augmentation de l'irrigation pour l'agriculture pourrait avoir une incidence sur la production potentielle d'électricité par les centrales hydroélectriques projetées et existantes.
28. Dans le bassin de la Save, l'évaluation contribue à une association plus poussée de la politique de l'eau avec d'autres politiques et à la poursuite du dialogue avec les principaux partenaires sectoriels, des objectifs bien précis en matière de gestion des bassins hydrographiques se trouvant définis dans la Stratégie pour l'application de l'accord-cadre relatif au bassin de la Save.
29. Dans le prolongement de cet atelier, certains liens vont être étudiés plus en détail afin de déterminer des approches intégrées qui tireront profit des synergies et de la coopération. Le KTH, en coopération avec le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, prépare actuellement un projet d'évaluation, qui reprendra à titre d'exemples les principaux problèmes indissociables qui sont ressortis de l'atelier, et une évaluation des institutions sera réalisée en parallèle.
30. Les experts nationaux engagés par l'ISBRC devraient en principe fournir des informations complémentaires, et l'ISBRC devrait organiser en avril-mai 2014 une consultation nationale sur les données et informations nécessaires et disponibles.

31. L'évaluation préliminaire devrait être soumise à l'ISRBC pour examen au début de l'été 2014 puis communiquée pour observations aux administrations des secteurs.

32. La coopération qui est en train de s'établir avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne devrait aboutir à la modélisation et la quantification de certains scénarios de développement dans le cadre du projet du JRC relatif aux eaux du Danube.

33. L'état d'avancement de l'évaluation du bassin de la Save et de celle du bassin de l'Alazani/Ganikh, ainsi que les principales conclusions, seront présentés à la deuxième réunion de l'Équipe spéciale, en septembre 2014.

### C. Autres bassins dont l'évaluation est projetée

34. Des évaluations du système aquifère du nord-ouest du Sahara et du bassin du Niger sont prévues, sous réserve que leur financement soit confirmé. La participation éventuelle des bassins mentionnés ci-après est envisagée et fait l'objet de discussions qui en sont à différents stades, soit avec les organismes communs, soit avec les pays riverains concernés: le Mékong/un affluent du Mékong, le Syr Darya, la Narva et l'Isonzo/Soca.

35. Des partenaires ont été pressentis et des échanges de vues ont été entamés avec eux en vue de leur participation à la réalisation d'une évaluation; il s'agit notamment de ceux dont les noms suivent:

a) **Système aquifère du nord-ouest du Sahara:** Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, Observatoire du Sahara et du Sahel;

b) **Syr Darya:** Partenariat mondial pour l'eau;

c) **Niger:** Autorité du bassin du Niger, Wetlands International, Agence allemande de coopération internationale;

d) **Mékong/un affluent du Mékong:** Commission du Mékong, Conservation International.

36. La méthode mise au point est d'application générale et pourrait être utilisée pour d'autres bassins transfrontières (qu'il s'agisse de fleuves ou d'eaux souterraines) car elle permet de se concentrer sur des questions intersectorielles ou d'interactions identifiées conjointement.

## V. Financement

37. L'évaluation de chacun des bassins est subordonnée à la disponibilité d'un financement pour l'obtention duquel les pays respectifs doivent remplir les conditions requises. Les fonds déjà obtenus ont permis de mettre la méthode au point et en pratique, notamment pour l'évaluation des deux premiers bassins. Cette partie a bénéficié du soutien financier du Ministère finlandais des affaires étrangères et de la Direction suisse du développement et de la coopération, auquel sont venus s'ajouter des fonds provenant de l'Initiative Environnement et sécurité pour l'évaluation du bassin de la Save. La Suisse a également confirmé qu'elle maintiendrait son soutien pour la poursuite des travaux et quelques autres contributions sont attendues.

38. Le secrétariat a travaillé en liaison avec plusieurs donateurs au sujet du financement de l'évaluation des interactions, ainsi qu'avec des partenaires qui peuvent participer au financement de certaines évaluations de bassin.

39. Des négociations en vue d'un financement basé sur des propositions sont en cours pour les évaluations du système aquifère du nord-ouest du Sahara, du Syr Darya et du Niger.

40. Un financement supplémentaire est nécessaire pour les autres bassins dont l'évaluation est envisagée ; il peut prendre également la forme d'un cofinancement, tel que des contributions en nature pour organiser le déroulement des opérations. Les ressources initialement nécessaires pour l'évaluation des interactions dans son ensemble ont été estimées à 1 520 800 dollars É.-U.<sup>9</sup>. Quelque 530 000 dollars É.-U. ont été jusqu'à présent reçus ou engagés.

---

---

<sup>9</sup> Pour plus de détails, voir le programme de travail au titre de la Convention pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/37/Add.1), consultable à l'adresse <http://www.unece.org/env/water/mop6/documents.html>.